



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Heure d'ete et heure d'hiver

Question écrite n° 41856

Texte de la question

M. Michel Hannoun attire l'attention de M. le Premier ministre sur les problèmes liés à la double heure d'été actuellement en vigueur en France. Mise en place au lendemain du premier choc pétrolier, ce système devait permettre de réaliser de nombreuses économies d'énergie. Or, vingt ans après son instauration, la double heure d'été ne semble pas avoir eu les effets escomptés. Beaucoup d'experts considèrent, d'une part, que les économies d'énergie réalisées grâce à ce système sont restées très limitées et négligeables, comparées à la consommation totale d'énergie. Ils soulignent, d'autre part, que les effets de la double heure d'été peuvent même être négatifs, en perturbant notamment le sommeil des enfants ou les rythmes de travail des agriculteurs. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui préciser les mesures qu'il a déjà prises ou qu'il compte prendre sur ce point afin de revenir à un système d'heure d'été simple ou antérieur à celui mis en place en 1976, au niveau européen ou national.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est favorable à l'abandon du système actuel du changement d'heure et à l'adoption d'un dispositif d'heure unique tout au long de l'année. Il a fait état de cette position auprès de ses partenaires européens à l'occasion de la discussion, en cours, d'une proposition de renouvellement de la directive communautaire qui harmonise les dates du changement de l'heure, laquelle vient à expiration à la fin de 1997. Le Gouvernement a de plus confié une mission parlementaire à M. François-Michel Gonnot, président de la commission de la production et des échanges de l'Assemblée nationale, à l'occasion de laquelle il lui est demandé de faire une proposition en ce qui concerne l'heure unique que la France pourrait retenir (GMT + 1 ou GMT +2).

Données clés

Auteur : [M. Hannoun Michel](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41856

Rubrique : Heure légale

Ministère interrogé : Service du Premier Ministre

Ministère attributaire : Service du Premier Ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juillet 1996, page 4038

Réponse publiée le : 16 septembre 1996, page 4915